



N° 11/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

2 septembre 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 2 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I. Mesures normatives.

Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification de l'adhésion de la République du Bénin au Fonds pour le Développement des Exportations en Afrique.

Ce fonds vise à combler l'important déficit de financement qui empêche les entreprises publiques et privées exportatrices africaines de relever le niveau de leurs activités et, plus largement, des échanges intra-africains.

Le Bénin étant membre de l'AFREXIMBANK qui en est l'initiatrice, la ratification de son adhésion au Fonds permettra aux opérateurs économiques béninois de bénéficier de son accompagnement et de ses multiples instruments, favorisant ainsi l'industrialisation et le renforcement des exportations nationales à forte valeur ajoutée.

C'est pourquoi le Conseil a autorisé la transmission de la présente demande d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale, et a instruit les ministres intéressés par le dossier d'assurer le suivi de la procédure législative.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée Nationale, pour autorisation de ratification de l'accord établissant la Banque de Développement Shelter Afrique ;
- modification du décret n° 2023-119 du 29 mars 2023 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité d'agrément des zones économiques spéciales ;
- modification du décret n° 2021-068 du 17 février 2021 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité interministériel de promotion des investissements ;

- modification du décret n° 2018-165 du 02 mai 2018 portant attributions, composition et modalités de fonctionnement de la Cellule d'Appui au Partenariat Public-Privé en République du Bénin ;
- nomination de commissaires aux comptes près de certaines entreprises publiques.

Communications.

II-1. Mesures sociales au profit des trois ordres d'enseignement à la rentrée scolaire et universitaire 2026-2027.

En conformité avec la Vision nationale de développement à l'horizon 2060, les présentes mesures visent à assurer une éducation de qualité pour tous et témoignent de la volonté du Gouvernement de développer un capital humain sain, compétent et compétitif.

Elles participent à la mise en œuvre des axes d'interventions prioritaires que sont le renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation pour tous, ainsi que le développement de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle.

Elles consistent en :

• s'agissant des Enseignements maternel et primaire :

- l'augmentation, dès la rentrée scolaire 2026-2027, du taux de couverture des écoles publiques en cantines scolaires pour passer d'environ 1,4 million d'écoliers impactés au cours de l'année scolaire écoulée à 1,9 million d'écoliers. Ceci est rendu possible par une montée en charge de l'Agence nationale d'Alimentation et de la Nutrition, par l'accroissement des moyens mis à sa disposition, en vue d'améliorer la qualité des prestations fournies aux enfants ;
- renforcement de la sécurité dans les zones frontalières affectées par l'insécurité où, pour préserver les populations et particulièrement les apprenants, certaines écoles ont été délocalisées. A cet effet, un plan d'urgence a été élaboré pour la continuité de l'enseignement et la prise en charge humanitaire et sociale des apprenants et des enseignants.



· Au niveau de l'Enseignement secondaire :

- le lancement des travaux de reconstruction du lycée de jeunes filles d'Abomey ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation des deux lycées militaires que sont le Prytanée militaire de Bembèrèkè et le Lycée militaire des Jeunes filles de Natitingou afin d'offrir de meilleures conditions d'études aux enfants talentueux qui y sont inscrits ;
- la réhabilitation et l'équipement de tous les lycées de jeunes filles (Abomey, Lokossa, Natitingou, Ouidah, Parakou, Porto-Novo, etc.), pour les mettre aux normes et améliorer les standards afin de générer plus d'impacts sur la formation des filles ;
- la réalisation d'un premier lot de 12.000 tables et bancs au profit des collèges d'enseignement général pour pallier les déficits liés à l'accroissement du nombre d'apprenants. Par ailleurs, après une évaluation exhaustive des déficits en mobiliers et salles de classe, le Conseil a instruit les ministres concernés d'élaborer un plan de résorption à court et moyen termes.

· En ce qui concerne l'Enseignement supérieur et la Formation technique :

Plusieurs mesures phares ont été prises dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des étudiants et sont relatives au transport, aux bourses, à la restauration et au cadre de vie.

S'agissant du transport :

Il sera relancé et amélioré sur les quatre universités publiques (Université d'Abomey-Calavi, Université de Parakou, Université nationale d'Agriculture de Kétou et Université nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques d'Abomey).

Ainsi, grâce à la flotte constituée de 63 bus neufs, de nouvelles lignes seront desservies dans les villes d'Abomey-Calavi, Cotonou, Porto-Novo, Dangbo, Adjarra, Abomey, Dassa-Zoumè, Lokossa, Natitingou, Sakété, Kétou et Parakou.



S'agissant des bourses et autres allocations :

- la revalorisation de la bourse estudiantine pouvant aller jusqu'à 49% selon les filières, pour relever le pouvoir d'achat des bénéficiaires ;
- l'augmentation des allocations de rentrée et les secours universitaires ;
- l'augmentation significative du nombre de bourses dans les filières techniques et professionnelles afin d'inciter les apprenants à s'y orienter davantage ;
- la revalorisation des bourses d'excellence à l'étranger ;

S'agissant de la restauration :

- il sera procédé à la réhabilitation de restaurants universitaires des campus de Dangbo, Lokossa, Parakou ainsi qu'à l'amélioration de leur mode de gestion à travers le recours à des professionnels, avec le contrôle du Gouvernement pour que les prix pratiqués tiennent compte du pouvoir d'achat des étudiants ;
- de même, de nouveaux restaurants seront construits sur les sites d'Abomey-Calavi et de Kétou ;

S'agissant du cadre de vie et de la santé :

- la réhabilitation de plusieurs logements sera engagée, de même que l'aménagement intérieur et l'éclairage sur les campus, de façon progressive, pour y améliorer les conditions de vie ;
- la réhabilitation et la dotation des infirmeries en équipements de soins et de personnel qualifié sur tous les campus en vue d'une meilleure prise en charge sanitaire des étudiants seront également assurées.

En dehors de ces mesures, d'autres ont été retenues en vue de favoriser l'inclusivité. Il s'agit de :

- la gratuité de l'inscription des filles dans les formations techniques du secondaire afin de les encourager à s'intéresser de plus en plus à ces formations ;



- l'octroi de bourses, pour le compte de la rentrée 2026-2027, à tous les bacheliers personnes handicapées avec un taux d'incapacité important, régulièrement inscrits dans une université publique. Cette mesure favorisera davantage leur inclusion et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les ministres concernés sont instruits de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre effective desdites mesures dont l'incidence financière globale s'élève à environ 30 milliards de francs CFA.

II-2. Mesures spéciales pour l'inclusion des personnes handicapées.

Ces dernières années, la politique ambitieuse du Gouvernement en faveur des personnes en situation de handicap a permis d'enregistrer des avancées notables portées notamment par la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin et ses décrets d'application.

Ainsi, en vue de concrétiser l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, des mesures préférentielles ont été prises à leur profit en vue d'un accès plus facile aux aides techniques et autres moyens de mobilité adaptés, à l'éducation, à la formation, à l'emploi public et privé, à l'entrepreneuriat, aux loisirs et aux transports en commun.

Ces mesures ont principalement consisté en la distribution de milliers de cartes d'égalité des chances, en l'appui de l'Etat à des centaines de personnes handicapées pour le développement de leurs initiatives entrepreneuriales, au recrutement de plus de cinquante (50) personnes handicapées en application du quota de 5% et de la majoration de cinq (5) ans d'âge à leur profit lors de divers concours d'accès à l'emploi public, ainsi que des appuis divers.

Pour capitaliser les acquis et renforcer l'inclusion sociale de nos concitoyens porteurs de handicaps, le Conseil a adopté une série de nouvelles mesures à eux dédiées.

Il s'agit de :

- exonérer des frais de scolarité 5.000 élèves handicapés avec un taux d'incapacité important, pour leur scolarisation dans les

établissements publics de l'enseignement secondaire ordinaire y compris les Centres de Promotion Sociale des Aveugles et les centres publics de scolarisation des enfants sourds ;

- renforcer l'autonomie fonctionnelle des personnes handicapées démunies à travers des appuis en aide technique de mobilité et autres appareillages, par la mise à leur disposition des aides techniques diversifiées composées de fauteuils roulants, de tricycles, de cannes anglaises, de cannes blanches, de déambulateurs et autres appareillages adaptés pour renforcer leur mobilité et leur pleine participation à la vie sociale. Ceci permettra d'impacter chaque année, environ 1000 personnes handicapées parmi les plus démunies et d'améliorer leur qualité de vie ;
- soutenir l'autonomisation économique d'un nombre plus important de personnes handicapées par le doublement de la dotation dédiée au financement des initiatives entrepreneuriales susceptibles de contribuer à la production nationale. Ladite dotation passera ainsi de 200.000.000 de FCFA à 400.000.000 de FCFA par an, en vue d'accompagner plus de bénéficiaires pour leur garantir un meilleur accès aux intrants, à la formation et aux technologies nécessaires à la création, au développement et à la compétitivité des projets entrepreneuriaux des personnes handicapées.

La ministre de la Famille et des Affaires sociales veillera, en lien avec les autres ministres concernés, à la mise en œuvre diligente de ces mesures spéciales afin de favoriser durablement l'égalité des chances, gage d'inclusion et d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.



II-3. Mise en œuvre de la phase pilote du Programme de productivité agricole et de protection sociale des agriculteurs du Bénin.

Dans le cadre de ses actions visant à améliorer durablement les conditions de vie et les revenus des agriculteurs, le Gouvernement a initié le Programme de Productivité agricole et de Protection sociale des Agriculteurs, dont la phase pilote sera consacrée aux producteurs de maïs.

Ce programme repose sur une approche intégrée articulée autour de trois composantes complémentaires : l'amélioration de la productivité agricole, la sécurisation des revenus des producteurs et leur accès progressif à des mécanismes de protection sociale.

Au titre de l'amélioration de la productivité, il est prévu de mettre à la disposition des producteurs un paquet intégré comprenant notamment des semences hybrides à haut rendement, des engrais, des produits phytosanitaires et des amendements de sols. Ces appuis seront complétés par des services de mécanisation, un conseil agricole renforcé ainsi qu'un suivi numérique des exploitations.

En ce qui concerne la sécurisation des revenus, le programme s'appuie sur le Mécanisme national d'agrégation et de régulation des productions vivrières, afin de faciliter l'écoulement des récoltes et de permettre aux producteurs de mieux valoriser les gains de productivité réalisés.

La composante relative à la protection sociale prévoit, quant à elle, l'accès des producteurs à une assurance maladie couvrant jusqu'à six personnes par ménage, soit deux adultes et quatre enfants, ainsi qu'à un mécanisme de retraite et/ou de dépôt à terme. La prime annuelle individuelle d'assurance maladie, sera avancée par le programme puis remboursée à partir d'une fraction de la production.

Afin d'expérimenter cette approche intégrée avant sa mise à l'échelle, une phase pilote sera mise en œuvre au cours de la petite saison des pluies de 2026. Elle concernera 2.000 producteurs, exploitant chacun une superficie moyenne de 1,5 hectare, soit une superficie totale d'environ 3.000 hectares.

Les résultats et enseignements qui en découleront permettront d'évaluer l'efficacité du modèle et de définir les modalités de son extension progressive à d'autres filières et zones agroécologiques du pays.



Le dispositif prévoit le recours à des prestataires spécialisés de conseil agricole et le déploiement d'une plateforme numérique pour l'identification et la géolocalisation des producteurs et des parcelles ainsi que le suivi des opérations culturales, des intrants et des rendements.

Le Conseil a autorisé la mise en œuvre du programme et instruit les ministres concernés à l'effet d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin.

II-4. Travaux de construction de 35 Centres intégrés économiques sociaux et numériques dans 26 communes.

La réalisation de ces centres s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Filets de Protection Sociale Productifs destiné à mettre aux normes les infrastructures existantes dédiées à la délivrance des services et prestations sociaux et d'en construire de nouvelles afin d'accroître leur couverture territoriale.

Elle vise aussi à soutenir la capacité de production et d'autonomisation des ménages pauvres extrêmes et ceux victimes de chocs covariants pour leur relèvement économique à travers l'appui et l'accompagnement financier progressif pour le développement d'activités génératrices de revenus.

Le programme permet également la modernisation de l'environnement de prise en charge des vulnérabilités par la transformation des centres de promotion sociale en guichets uniques de protection sociale.

Ces centres qui regrouperont notamment les Guichets uniques de Protection sociale (GUPS), des agences de « La Poste du Bénin » et des Points Numériques Communautaires (PNC) offriront ainsi dans un même environnement, des services et des prestations aux populations tout en développant un microcosme convivial pour combler certains besoins à satisfaire.

Les 26 communes impactées sont celles de Kandi, Banikoara, Natitingou, Matéri, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Parakou, Nikki, Tchaourou, Dassa-Zoumè, Savalou, Aplahoué, Djakotomè, Bassila, Djougou, Cotonou, Houéyogbé, Lokossa, Adjohoun, Porto-Novo, Sèmè-Podji, Adja-Ouèrè, Pobè, Abomey, Bohicon.

Le Conseil a autorisé la maîtrise d'ouvrage déléguée y relative et instruit les ministres en charge du projet de veiller à sa bonne exécution.



II-5. Signature des conventions de concession pour l'électrification hors-réseau de douze (12) localités rurales.

Les installations à réaliser permettront de renforcer l'accès à l'électricité dans ces localités rurales non raccordées au réseau électrique interconnecté et contribueront à améliorer les conditions de vie des populations en favorisant le développement des activités génératrices de revenus des ménages ruraux.

Sont concernées, les localités de Ahogbèya (Klouékanmè), Godohou (Aplahoué), Tchito (Lalo), Gbakpodji (Bopa), Avloh centre (Grand-Popo), Ahokanmey, Gobaix, Setto (Djidja), Akouessa (Abomey), Avlamè, Koussoukpa et Kpokissa (Zogbodomey).

II. Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation, après avis favorable du Conseil supérieur de la Magistrature :**
- **A la Chancellerie**

Collaborateur à la Direction des Affaires civiles et des Sceaux

Monsieur Gbétondji Bienvenu DJOSSOU

➤ A la Cour suprême

Conseiller

Monsieur Comlan Christian ADJAKAS

Auditeurs

Madame et messieurs

Audrey TCHOGNINO

Daniel Gilles Antonio d'ALMEIDA

Abd Galeb Mohamed Adéléké CHABI MAMA



- **Dans les juridictions**

➤ **Cour d'appel de Cotonou**

Conseillers

Madame et messieurs

Eudoxie Akouavi Marie Christiane AKAKPO

Epiphane YEYE

Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

Francis Enagnon BODJRENOU

Procureur général

Monsieur Olushégun Romaric Abdel Salim TIDJANI SERPOS

3^{ème} Substitut général

Monsieur Samuel NOUTOHO

4^{ème} Substitut général

Monsieur Camille Aristide FADE

➤ **Cour d'appel d'Abomey**

Conseillers

Madame et messieurs

Edith Ghislaine Sèlomè ZODEHOUGAN BATCHO

Médétonhou Octave Jocelyn GBAGUIDI

Abilé Gédéon ADJIBOYE

Affognon Thierry AHOVE

4^{ème} Substitut général

Monsieur Idossou Vignon Rodrigue SEDONOUGBO



➤ **Cour d'appel de Parakou**

Conseillers

Messieurs

Eric Edjrossè FIDEMATIN

Adandé Olatundé Henri Joël OUESSOU

2^{ème} Substitut général

Monsieur Nadjimou GADO

3^{ème} Substitut général

Monsieur Sossa Alain David AMOUSSOU

➤ **Cour d'appel de Commerce**

Conseillers

Messieurs

Mahulé Lucien ABALLO

Mitondji Tonassou ADOKO

Codjo Raymond GODEMIN

➤ **Cour Spéciale des Affaires Foncières**

Conseiller

Madame Tonami Sandrine Muriel MONGBO

1^{er} Substitut du Procureur spécial

Monsieur Rodrigue AGO

2^{ème} Substitut du Procureur spécial

Monsieur Sovidé GAHOU



➤ **Tribunal de Commerce de Cotonou**

Juges au tribunal

Messieurs

Morel Enagnon DENAMI

Adjihounnoukoun Flého Marc GBEGNIDE

Lionel Martial Mahugnon DJIVOH

➤ **Tribunal de première instance de première classe de Cotonou**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

Juge du pôle des Mineurs

Madame Ahogbemin Inès Aubierge MAGNIDE

Juge au tribunal

Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

Procureur de la République

Monsieur Richard AKODOSSI

1^{er} Substitut en charge du pôle des Mineurs

Monsieur Nicoli Giovanni Judicaël ASSOGBA

2^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Eude Jésoutonden HOUNGBEDJI

3^{ème} Substitut du Procureur de la République

Madame Murielle Ismène FAIHUN

➤ **Tribunal de première instance de première classe de Porto-Novo**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Armick Mêtounsè Charmant Rovinis OUIDODJICHE



Juge du pôle des Mineurs

Madame Christine Ayaba AKOHOUHOUE épouse ABALLO

Juges au Tribunal

Mesdames

Christèle Nelly Ibilohoukè ASSOGBA

Tatiana Rachel DJESSOUHO

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Madame Sènamè Flora Hermione GNIMAGNON

2^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Sourou Séraphin ADOUNSI

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey-Calavi**

Président

Monsieur Ahinadjè Gbètoho Arlen DOSSA-AVOCE

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Sètonджи Pierre CODJIA

Juge du 2^{ème} Cabinet d'instruction

Monsieur Bidossessi Boris Labre HOUNDIGANDE

Juge du pôle des Mineurs

Madame Sèdjro Urielle Michelle DJIBODE

Juge au Tribunal

Monsieur Codjo Tata Thierry HOUNKPE

Procureur de la République

Madame Souhaïlatou TOURE IDRISOU

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Rodrigue Songe Ayobami Adéoyé AFFOIGNON



2^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Djohodo Gbènantou Mikonou GNANSOUNOU

3^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Enagnon Sikirou RAFIOU

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Ouidah**

Président

Madame Augustine Blanche ADONON

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Madame Claudia Désirée Mahugnon GOUHOUDE

Juge du pôle des Mineurs

Madame Mignonhin Constantine SODINYESSI

Procureur de la République

Monsieur Gbèdagba Victor DAGBOMEY

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe d'Allada**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

Juge au tribunal

Madame Astrid Véronique Fifamè DEGUENON

Procureur de la République

Madame Edwige Fifamè AKLOU épouse TANGNI

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Willis Jules DOHOU

2^{ème} Substitut du Procureur de la République, en charge des mineurs

Madame Akouélé Irisse FATOGNON épouse AVOHOU



➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Pobè**

Président

Madame Akuwa Gisèle SOGLOHOUN

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Salim Oussène Sanka DANKORO

Procureur de la République

Monsieur Kokou Bienvenue ATCHEFFON

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Comè**

Président

Monsieur Sabi GNAGO

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Sèdjro Eudes SOSSOUHOUNTO

Juge au Tribunal

Monsieur Amènouglo Fidèle ZIVON

Juge du pôle des Mineurs

Monsieur Sèmiou ASSIRI

Juge au Tribunal

Monsieur Amènouglo Fidèle ZIVON

Procureur de la République

Monsieur Jéсутойн Paul BABATOUNDE

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Sènan Gérard AFFEDJOU

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey**

Président

Monsieur Mohamed OBONOU



Juge au Tribunal

Madame Chimène S. Sèhigbénan Joanita LOKOSSOU

Juge du pôle des Mineurs

Monsieur Hodogbé Paulin AHOUANOGBO

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Onézime Anselme Lisboa CODJIA

Juge du 2^{ème} Cabinet d'instruction

Monsieur Belami Esquil SOUDE

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Marcel OUNTIN

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Lokossa**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Zinsou Chivane AFAVI

Juge du 2^{ème} Cabinet d'instruction

Monsieur Hervé ADOUKONOU

Juge du pôle des Mineurs

Monsieur Mahumin Martophe GUENON

Juge au Tribunal

Madame Efua Jennifer Sandra JOHNSON

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Madame Elsa Candide Mondukpè KOKOSSOU

2^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Rogatien Amos Zinsou WOWIGNANNON

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Savalou**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Modeste AïKPE



3^{ème} Substitut du Procureur de la République

Madame Ayaba Colette BESSAN

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Dassa-Zoumè**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Mohamed Yessoufou ASSANI

Juge du pôle des Mineurs

Monsieur Crespin Anselme NOUWAKPO

Substitut chargé du pôle des Mineurs

Monsieur Tadjou N'Dine BOBA N'GBON

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe d'Aplahoué**

Juge du 1^{er} cabinet d'instruction

Monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

Juge au tribunal

Monsieur Ahissou Jérôme HOUNDJENOUKON

➤ **Tribunal de première instance de première classe de Parakou**

Juge du 1^{er} Cabinet d'instruction

Monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA

Juge du pôle des Mineurs

Madame Mahougnon Roberte Catherine MITOKPE

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Aldo Charbel GNACADJA

2^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Bamikolé Houénagnon MONTCHO



➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Malanville**

Président

Monsieur Pacôme DOUKLOUI

Juge chargé du pôle des Mineurs

Monsieur Auxence Mariet Donald TINGBO

Procureur de la République

Monsieur Cadnel Prince-Héraclès DADJO

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Djougou**

Président

Monsieur Michel Gnénakou AGBODJOGBE

Juge chargé du pôle des Mineurs

Monsieur Tchénawou Gédéon GBOBADA

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Kandi**

Président

Monsieur Enagnon Elie SOUMAHOU

Juge du 1^{er} cabinet d'instruction chargé du pôle des mineurs

Monsieur Norbert SAHGUI

Procureur de la République

Madame Dicouanidié Gisèle-Muriel KOUAGOU

➤ **Tribunal de première instance de deuxième classe de Natitingou**

Juge du 1^{er} cabinet d'instruction

Monsieur Moboladji Mouazim CHITOU



Juge du 2^{ème} Cabinet d'instruction

Monsieur Bertin KADAI

3^{ème} Substitut du procureur de la République

Madame Celza Eméline Ariane DADAGLO

➤ **Au ministère de l'Economie et des Finances**

Directeur général de l'Agence nationale de la Protection sociale

Monsieur Alatin Maxime P. AKPLOGAN

Coordonnateur national de Suivi des Programmes économiques et financiers

Monsieur Pierrot SEGO

➤ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Directrice de Cabinet

Madame Eurydice Deedi Olga SOGBOHOSSOU

Conseiller technique à la Promotion de l'Elevage et de la Pêche

Monsieur Ernest Ayivi TINDO

Conseiller technique aux Affaires foncières

Monsieur Innocent Antoine HOUEDJI

Directeur général de la Société de Développement des Semences et Plants

Monsieur Sessédé Comlan A. X. MATRO

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Edmond DANHOEGBE

Directrice adjointe de la Planification, de l'Administration et des Finances

Madame O. Huguette TCHABI



Directeur de la Production végétale

Monsieur Janvier LAKOU

Directeur du Génie rural

Monsieur Adémola Jules ADEGNANDJOU

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole de la Vallée du Niger

Monsieur Haffizou GANDA

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole de l'Alibori Sud-Borgou Nord-2KP

Monsieur Issifou DADA DOKO

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole de l'Atacora Ouest

Monsieur Orou Daouda BELLO

Directrice générale de l'Agence territoriale de Développement agricole du Borgou Sud-Donga-Collines

Madame Nadia Ingrid Sènan GNONLONFOUN

Directrice générale de l'Agence territoriale de Développement agricole du Zou-Couffo

Madame Richicatu SALE

Directeur général de l'Agence territoriale de Développement agricole du Plateau

Monsieur Fanou Alain AHOUHOUENDO

Directrice générale de l'Agence territoriale de Développement agricole de l'Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono

Madame Olaïtan Diane B. BIAOU

- **Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique**

Directrice de Cabinet

Madame Sylvie Vitondin DE CHACUS



Secrétaire générale du ministère

Madame Alda L. E. GNANSOUNOU épouse GLELE KAKAÏ

Conseiller technique aux Programmes et Projets de Développement de l'Intelligence artificielle et de la Robotique

Monsieur Mohamed SALIFOU

Conseiller technique à l'ingénierie pédagogique

Monsieur Ghislain GANDJONON

Conseiller technique juridique

Monsieur Fiton S. Géraldo HOUHA

Conseiller technique à l'Enseignement supérieur, à la Recherche, à l'Innovation et aux Partenariats

Madame Obo Yvette ONIGBON épouse DOUBOGAN

Conseiller technique chargé des Formations en sciences de la santé et de l'Innovation

Monsieur Michel Michaël AGOUNKPE

➤ **Au ministère de la Famille et des Affaires sociales**

Directrice de Cabinet

Madame Edwige ADOHINZIN HOUNTONDJI

Secrétaire général du ministère

Monsieur Bio Jérémie GOUROUBERA

➤ **Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale**

Directrice de Cabinet

Madame Mireille GUEDOU MADODE

Secrétaire général du ministère

Monsieur Crespin GUIDI



Secrétaires généraux des départements ainsi qu'il suit :

- **Alibori**

Monsieur Isaac GUERA YAROU

- **Atacora**

Monsieur Bèdé Prudence N'PO KOUYINAMPOU

- **Borgou**

Monsieur Yazizou IDRISSOU

- **Collines**

Monsieur Didier ATCHOU

- **Couffo**

Monsieur Sètodji Nestor KEKOU

- **Donga**

Monsieur Saka Abdou Maguidi GBERE KORA

- **Littoral**

Monsieur K. D. Gaston SOSSOU

- **Mono**

Monsieur Mahoulé Herman Raphaël AZANMASSO-PIERRE

- **Ouémé**

Monsieur C. M. Patrick HINNOU

- **Plateau**

Monsieur Théophile KPANON

- **Zou**

Monsieur Nonvidé Rodrigue MICHOWADOU



- **Au ministère de la Transformation digitale et de l'Innovation, en charge de la Stratégie nationale d'Intelligence artificielle**

Directeur de Cabinet

Madame Syntiche GBEHOUNOU-LE BOEDEC

Secrétaire général du ministère

Monsieur Gaspard DATONDJI

Conseiller technique juridique

Madame Christelle KERSAINT

Directeur de la Coordination, de l'Appui et du Pilotage des Projets sectoriels

Monsieur Arcadius TCHOKPODO

Directeur des Analyses, de la Veille et de l'Intelligence stratégique

Monsieur Willibrod DOSSOU

Directeur de la Valorisation des Innovations, des Technologies et de l'Expérimentation

Monsieur Kévin DEGILA

- **Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines**

Directeur général de la Société nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

Monsieur Honorat GBONDJINON

- **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable**

Secrétaire général du ministère

Monsieur Bertin BOSSOU

Conseiller technique juridique

Monsieur Juriph TOKPO

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Termyl YAHOUEDEOU



Conseiller technique au Développement durable

Madame Pulchérie DONOUMASSOU SIMEON

Conseiller technique à la Construction et à l'Urbanisme

Monsieur Victor ANANOUH

Conseiller technique aux Infrastructures et aux Transports

Monsieur Didier YAYI

Directeur général de l'Agence béninoise de l'Environnement

Monsieur Jean DOSSOUMON

Directeur général de la Construction et de l'Habitat

Monsieur Ismaïl YASSO

- **Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, en charge de la Formation Professionnelle**

Conseiller technique aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Entreprenariat

Monsieur Axel YOBO

- **Au ministère de la Communication, en charge des Médias**

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Charaf-Dine GADO

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Madame Dogboui Euphrasie TCHIKE

- **Au ministère en charge des Finances et de la Microfinance**

Directeur de Cabinet

Monsieur Charles Constant N. YEHOUENOU

Secrétaire général du ministère

Monsieur Kodjovi DJOSSOU



Conseiller technique à la Microfinance et à l'Inclusion financière

Monsieur Adam DENDE AFFO

Directeur général du Secteur financier

Monsieur Philippe DAHOUI

Directeur général de la Microfinance et de l'Inclusion financière

Monsieur Brice Russell DANSOU

Directeur général adjoint de la Microfinance et de l'Inclusion financière

Monsieur Conrad GLONOU

Secrétaire général de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières

Monsieur Wilfried P. HOUEDOKOU

➤ **Au ministère en charge du Budget et de la Fonction publique**

Secrétaire général du ministère

Monsieur Cossi Eric AÏNANMON

Directeur général des Réformes et de la Synthèse des Performances

Monsieur Gérard SOKEGBE

Directeur général du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité

Monsieur Jules Coomlan YEHOUEYOU

Directeur général de la Fonction publique

Monsieur Sètonджи Aristide ATEMENOU

Directeur général du Matériel et de la Logistique

Monsieur Raoufou MAMAN

Directeur du Pôle informatique du ministère

Monsieur François BEKPON

Conseillère technique au Budget

Madame Christiane KUADJO



Conseiller technique à la Fonction publique et à l'Employabilité

Monsieur Nounagnon Germain ALOKPO

Conseiller technique juridique

Monsieur A. Salvador AKPOVI

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Wilfried GANDAHO

- **Au ministère en charge de la Mobilisation des Ressources extérieures et de la Gestion de la Dette**

Directeur de Cabinet

Monsieur Maxime Sèwanou DOSSA

Secrétaire général du ministère

Monsieur Théophile MAHOUGNON

Conseiller technique aux Financements innovants

Madame Rafidath Titilola DISSOU

Conseiller technique au suivi des Programmes d'Appui budgétaire

Madame Isabelle MIGNANWANDE

Directeur général de la Coopération internationale

Monsieur Yacine AKADIRI

Directeur général du Suivi et de l'Evaluation des Projets

Monsieur Bernard WANNOU

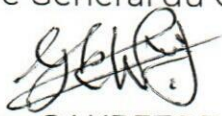
Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Sèdjro Hermann AGOSSA.

Fait à Cotonou, le 2 septembre 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Wilson GAKPETOR.